

# Table des matières

<b>Propos introductifs</b>	7
<i>Benoît HOC</i>	
<b>L'élément moral des infractions</b>	9
<i>Nathalie COLETTE-BASECQZ et France LAMBINET</i>	
Introduction	9
Section 1. Le rejet de la théorie des infractions matérielles en droit pénal	12
Sous-section 1. L'exigence d'un élément moral : un principe général de droit	12
Sous-section 2. Les présomptions de responsabilité en droit pénal	15
Section 2. La définition de l'élément moral des infractions et ses différentes expressions	20
Sous-section 1. Le dol	22
I. Les formes du dol	26
II. Les modes du dol	30
Sous-section 2. La faute	32
I. Notion	32
II. Degrés	34
III. Critères d'appréciation	35
IV. L'hypothèse particulière des infractions réglementaires	36
Sous-section 3. Le concours du dol et de la faute : les infractions <i>praeter</i> -intentionnelles	39
Section 3. Les moyens de défense fondés sur l'élément moral (ou les « causes de non-imputabilité morale »)	40
Sous-section 1. Le discernement et le libre arbitre	40
Sous-section 2. Les causes de non-imputabilité morale	42
I. La démence (ou les troubles mentaux)	42
II. La minorité d'âge	44
III. La contrainte	44
IV. L'erreur invincible	45

Section 4. Analyse de questions particulières au regard du principe de culpabilité personnelle	47
Sous-section 1. L'unité des fautes pénale et civile	47
Sous-section 2. L'emprunt matériel de criminalité	52
Conclusion	59
<b>Les atteintes à l'honneur et à la réputation des personnes</b>	61
<i>Adrien MASSET</i>	
Introduction	61
Section 1. La <i>summa divisio</i> des infractions portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime	62
Sous-section 1. Le fait précis dont la preuve n'est pas rapportée : calomnie ou diffamation	62
Sous-section 2. Le fait imprécis : l'injure	64
Section 2. Les éléments constitutifs de la calomnie et de la diffamation	64
Sous-section 1. Imputation d'un fait précis, dont la preuve n'est pas rapportée, à une personne déterminée	65
Sous-section 2. Le fait précis doit être de nature à porter atteinte à l'honneur de cette personne ou à l'exposer au mépris public	66
Sous-section 3. Publicité de l'imputation des faits	67
I. Imputations verbales	68
II. Imputations écrites	68
Sous-section 4. Élément moral	68
Section 3. L'exigence d'une plainte de la personne offensée	72
Section 4. La preuve contraire à rapporter en cas de calomnie	73
Sous-section 1. Dispositions pertinentes	73
Sous-section 2. Principe	73
Sous-section 3. Calomnie envers des dépositaires ou agents de l'autorité, un corps constitué ou une personne ayant un caractère public	74
Sous-section 4. La calomnie porte sur des faits faisant l'objet d'une poursuite pénale ou disciplinaire	74
I. Poursuites en cours	74
II. Action publique ou disciplinaire éteinte	74
III. Classement sans suite ou non-lieu	74

Section 5.	Exception : immunité de plaidoirie	75
Section 6.	Sanctions	76
Section 7.	Les calomnies et diffamations spéciales prévues dans des lois particulières	77
Sous-section 1.	Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie	77
Sous-section 2.	Décret du 20 juillet 1831 sur la presse	77
Sous-section 3.	Article 200 du Code des sociétés	79
Sous-section 4.	Loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l’approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale	80
Section 8.	Prescription de l’action publique	80
Section 9.	Délits de presse et compétence de la Cour d’assises	81
Section 10.	La dénonciation calomnieuse	84
Sous-section 1.	Dénonciation calomnieuse à l’autorité – Article 445, alinéa 2, du Code pénal	84
I.	Dénonciation à l’autorité	84
II.	Élément moral double : déclaration spontanée avec l’intention de nuire	84
III.	D’une fausse imputation	85
IV.	Par écrit	86
V.	Remarques procédurales	86
VI.	Sanctions	86
Sous-section 2.	Dénonciation calomnieuse contre un subordonné – Article 445, alinéa 3, du Code pénal	87
Section 11.	La divulgation méchante	87
Sous-section 1.	Notion	87
Sous-section 2.	Sanction	88
Section 12.	Les injures	88
Sous-section 1.	Injures d’une personne par faits, écrits, images ou emblèmes avec une certaine publicité – Article 448, alinéa 1 <sup>er</sup> , du Code pénal	89
I.	Injure par faits, écrits, images ou emblèmes	89

II.	Publicité au sens de l'article 444 du Code pénal	89
III.	Élément moral : intention méchante	90
IV.	Plainte de la personne visée	90
V.	Sanctions	90
Sous-section 2.	Injures par parole contre une personne publique – Article 448, alinéa 2, du Code pénal	91
Sous-section 3.	Injures par paroles envers un particulier – Dépénalisation	92
 <b>La protection juridique de l'e-réputation des personnes physiques et morales</b>		93
<i>Marc ISGOUR</i>		
Section 1.	De la réputation à l'e-réputation	93
Sous-section 1.	L'honneur, la réputation et les notions proches	94
I.	Définitions	94
II.	Pour les personnes morales	96
Sous-section 2.	La nature juridique de la réputation	97
Sous-section 3.	Les sources légales de la protection de la réputation	99
I.	Les sources internationales	99
II.	Les sources internes	101
III.	Réputation <i>vs</i> liberté d'expression	104
Sous-section 4.	La cessation de l'atteinte	106
Sous-section 5.	La réparation du dommage	108
Sous-section 6.	La protection de l'e-réputation	109
I.	L'e-réputation ou la réputation des personnes sur Internet	109
II.	Quelques règles particulières liées à Internet	112
Section 2.	Examen de quelques décisions récentes en matière d'e-réputation	119
Sous-section 1.	Les atteintes informationnelles	119
I.	La réputation des personnes sur Internet et les réseaux sociaux	120
II.	La diffusion d'avis négatif de consommateurs sur Internet	121
III.	L'atteinte à la réputation d'une société par la diffusion sur Internet d'images tournées secrètement	123

IV. La reproduction d'un courrier dénigrant sur un forum de discussion	123
V. La critique ou le dénigrement par un employé vis-à-vis de son employeur sur les réseaux sociaux tels que <i>Facebook</i>	125
VI. L'affaire <i>Trullemans</i>	127
Sous-section 2. Les atteintes touchant à l'identité ou aux signes distinctifs des entreprises ou des personnes physiques	130
I. Détournement de logos et marques et <i>cybergripping</i>	130
II. Les actes de concurrence déloyale et d'atteintes à la marque commis par un concurrent	133
III. Les actes portant atteinte à la réputation d'une société commis par un de ses employés	134
IV. Les faux profils <i>Facebook</i>	135
Sous-section 3. Les atteintes d'ordre technique	137
I. Le <i>Google Bombing</i> ou les affaires <i>Google Suggest</i>	137
II. Le <i>cybersquatting</i> et le <i>cybergripping</i>	141
Conclusion	144
<b>Le dommage moral dans l'indemnisation du préjudice...</b>	147
<i>Thierry PAPART</i>	
Introduction	147
Section 1. Définition	151
Section 2. Le dommage moral sous ses différentes facettes	153
Sous-section 1. Le dommage moral consécutif à une atteinte à une chose	153
I. Chômage de véhicule	153
II. Indemnité de dépréciation	154
III. Dommages causés à des animaux	154
Sous-section 2. Le dommage moral consécutif à une atteinte temporaire à l'intégrité physique	155
I. Le préjudice résultant de l'incapacité personnelle	155
II. Les efforts accrus	158
III. Les préjudices particuliers temporaires	159
Sous-section 3. Le dommage moral consécutif à une atteinte permanente à l'intégrité physique	163
ANTHEMIS	403

I.	Le préjudice résultant de l'incapacité personnelle	163
II.	Les efforts accrus	164
III.	Les préjudices particuliers permanents	164
Sous-section 4.	Le dommage moral consécutif à une atteinte à l'intégrité physique d'autrui (dommage par répercussion)	170
Sous-section 5.	Le dommage moral subi à la suite d'un décès	171
I.	Définition	171
II.	Le dommage moral : les nouveaux forfaits	173
III.	La capitalisation du dommage moral après décès	174
IV.	Le préjudice sexuel résultant du veuvage	176
 <b>La responsabilité civile et pénale du travailleur salarié et de l'employeur en cas de harcèlement moral au travail</b>		177
<i>Jean-Philippe CORDIER et Paul BRASSEUR</i>		
Introduction		177
Section 1.	Les risques psychosociaux au travail, dont le harcèlement moral	178
Sous-section 1.	Les risques psychosociaux au travail	178
I.	Préliminaires	178
II.	Éléments constitutifs	179
Sous-section 2.	Le harcèlement moral au travail	181
I.	Définition	181
II.	Éléments constitutifs	183
Sous-section 3.	Le harcèlement au sens du Code pénal	197
I.	L'article 442 <i>bis</i> du Code pénal	197
II.	La jurisprudence de la Cour constitutionnelle	199
Section 2.	La responsabilité civile et pénale de l'employeur et des travailleurs salariés	201
Sous-section 1.	Principes généraux	201
Sous-section 2.	La responsabilité pénale de l'employeur et des travailleurs salariés	203
I.	La responsabilité pénale de l'employeur	203
II.	La responsabilité pénale des travailleurs salariés	211

Sous-section 3. La responsabilité civile de l'employeur et des travailleurs salariés	217
I. La responsabilité civile de l'employeur	217
II. La responsabilité civile du travailleur salarié	225
Conclusion	230
<b>Quelques réflexions sur la réparation du dommage moral causé au travailleur</b>	233
<i>Steve GILSON</i>	
Introduction	233
Section 1. Rappel de quelques principes relatifs à la réparation du dommage moral en droit commun	235
Sous-section 1. Définition du dommage moral	235
Sous-section 2. Réparer le dommage moral?	236
Sous-section 3. Évaluer le dommage moral?	239
I. Les difficultés de l'évaluation	239
II. Les divergences de l'évaluation	241
III. Les tentatives d'uniformisation et leurs limites	241
IV. L'évaluation <i>ex aequo et bono</i>	243
V. Le recours à l'expertise	246
Sous-section 4. Imputer le dommage moral?	247
Sous-section 5. Ou comment réaliser la quadrature du cercle sans instruments...	249
Sous-section 6. Conclusions : quelques réflexions sur l'application de ces principes en droit du travail	249
I. Une absence de définition spécifique	249
II. L'utilisation automatique de l'évaluation <i>ex aequo et bono</i> avec de grandes divergences	250
Section 2. Quelques particularités de la réparation du dommage moral en droit social	251
Sous-section 1. La faute	251
I. Note préliminaire : difficulté de baliser le sujet	251
II. La charge de la preuve de la faute	253
III. L'auteur du dommage	257
Sous-section 2. Le lien causal et le dommage	258
ANTHEMIS	405

I.	Le caractère forfaitaire de certaines indemnités	258
II.	Les dommages et intérêts pour licenciement abusif : entre forfait et évaluation <i>ex aequo et bono</i> ?	289
III.	L'effet réparateur des nullités	297
IV.	L'effet de la réparation en nature ou par équivalent	299
V.	La violation de dispositions qui ne s'accompagnent pas de sanctions expresses	301
Sous-section 3.	Quelques illustrations relatives aux fautes génératrices de dommage moral en droit du travail	305
I.	L'atteinte à la vie privée ou à un droit fondamental	305
II.	L'atteinte aux conditions de sécurité	307
III.	Le préjudice lié à la nécessité d'avoir dû rompre le contrat de travail du fait de la faute de l'employeur	308
IV.	Le préjudice lié à la modification unilatérale du contrat de travail par l'employeur	308
V.	Le préjudice lié aux mentions figurant sur le C4 et aux difficultés consécutives	309
VI.	La réparation du préjudice lié au harcèlement	316
VII.	La réparation du dommage moral causé par les comportements discriminatoires visés dans le cadre de la loi du 10 mai 2007	322
Sous-section 4.	Le dommage : le <i>quantum</i> du préjudice en l'absence de forfaitarisation	332
I.	La loi ne prévoit rien de spécifique	332
II.	L'indemnité doit réparer un dommage et non pas sanctionner la gravité d'une faute	332
III.	S'il n'y a pas de forfait, tant le principe du dommage que son quantum doivent être établis par celui qui en a la charge de la preuve	332
IV.	Dans la plupart des cas, l'évaluation <i>ex aequo et bono</i> est utilisée	333
Conclusions		335



---

<b>L'intérêt légitime à l'action en droit judiciaire privé</b>	339
<i>Cécile DE BOE</i>	
Introduction	339
Section 1. L'intérêt légitime comme condition de recevabilité de l'action	342
Sous-section 1. La portée de la légitimité de l'intérêt dans la jurisprudence de la Cour de cassation	342
Sous-section 2. L'exigence relève-t-elle de la recevabilité ou du fondement de la demande ?	356
Section 2. Le moment auquel doit être appréciée la légitimité de l'intérêt à agir	360
Section 3. La fin de non-recevoir déduite du défaut d'intérêt légitime	361
<b>L'élément moral de l'infraction administrative et le principe <i>non bis in idem</i></b>	365
<i>Marc NIHOUL</i>	
Section 1. Le principe de la personnalité des peines	369
Section 2. Le principe <i>non bis in idem</i>	373
Conclusion	394